



SAINT-VALENTIN

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 5 décembre 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2023-12-261

Adoption du calendrier des assemblées du Conseil pour 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller il est résolu à l'unanimité du Conseil :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024. Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débuteront à 20h00:

Mardi 9 janvier	20:00 heures	Mardi 6 février	20:00 heures
Mardi 5 mars	20:00 heures	Mardi 2 avril	20:00 heures
Mardi 7 mai	20:00 heures	Mardi 4 juin	20:00 heures
Mardi 2 juillet	20:00 heures	Mardi 6 août	20:00 heures
Mardi 3 septembre	20:00 heures	Mardi 1 ^{er} octobre	20:00 heures
Mardi 5 novembre	20:00 heures	Mardi 3 décembre	20:00 heures

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN

Ce 5^e jour de décembre 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 6^e jour de décembre 2023

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière